

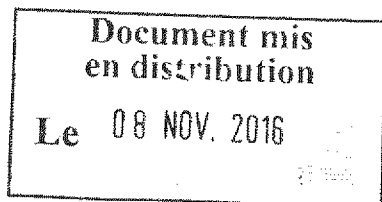
ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le - 8 NOV. 2016

N° 162-2016

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2015-99 APF du 10 décembre 2015 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Mesdames les représentantes Virginie BRUANT et Armelle MERCERON,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 8310/PR du 31 octobre 2016, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant modification n° 3 de la délibération n° 2015-99 APF du 10 décembre 2015 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016.

Le présent collectif budgétaire s'inscrit dans la droite ligne de l'assainissement des comptes en ce qu'il prévoit les inscriptions budgétaires nécessaires à couvrir certaines obligations légales ou contractuelles de la collectivité :

- l'exécution de décisions de justice ;
- la passation de provisions pour créances douteuses ;
- la régularisation des dotations aux amortissements.

Il prévoit également d'inscrire la hausse des recettes de fonctionnement de l'exercice compte tenu de la projection de réalisation établie à fin 2016.

I – La section de fonctionnement s'équilibre à 12,011 milliards XPF

L'évaluation de l'exécution des recettes à la clôture de l'exercice faite en septembre dernier, indique que les réalisations dépasseraient de près de 5,7 milliards XPF les prévisions budgétaires.

Il est donc proposé d'inscrire 2,677 milliards XPF de recettes fiscales et 3,027 milliards XPF de recettes non fiscales supplémentaires (*article 1^{er} du projet de délibération*).

Au titre des recettes non fiscales, les ajustements des diverses participations se détaillent comme suit :

- la première mesure concerne les avenants n° 3 et n° 4 à la convention relative à l'éducation qui prévoient respectivement 38,2 et 10,5 millions XPF (*sous-chapitres 962.02, 969.02 et 969.03, article 74711*) pour la rémunération des personnels de surveillance, pour une dotation à l'enseignant privé, pour des fonds sociaux et pour des dépenses de fonctionnement alloués aux collèges ;
- le secteur de la jeunesse (*sous-chapitre 971.05*) se voit octroyer une dotation complémentaire de 0,8 million XPF pour le financement de deux postes, d'une durée de six mois, au titre du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ;

- 477,3 millions XPF (4 000 000 €) de recettes supplémentaires sont inscrites au sous-chapitre 964.03 au titre de la convention relative au financement par l'État de mesures de soutien à la politique de développement touristique de la Polynésie française, mesures initialement prévues d'être financées en fonds propres. Cette convention fait suite à l'engagement pris par l'État de compenser la baisse du montant de la dotation globale d'autonomie (DGA) allouée pour le présent exercice (9,612 milliards XPF contre 10,089 milliards XPF l'an dernier) ;
- enfin, la prévision de dividendes est augmentée de 2,5 milliards XPF compte tenu des dividendes qui seront distribués par l'OPT (sous-chapitre 991.03, article 7612).

S'ajoutent également des recettes exceptionnelles pour 4,590 milliards XPF (sous-chapitres 991.03, article 778, et 968.02, article 778) et des recettes d'ordre pour 1,717 milliard XPF (sous-chapitre 991.02).

En effet, comme suite à la décision de justice du 20 juillet 2016 en faveur de la Polynésie française concernant le contentieux W. Salmon, relatif à l'exploitation d'une décharge sauvage sur son terrain à Haapiti entre 2008 et 2013, un titre de recette de 4,586 milliards XPF a été émis.

Cependant, compte tenu du montant important et du caractère incertain de son recouvrement, il est proposé de provisionner un montant de 4 milliards XPF en créance douteuse. Cette inscription en dépenses contribue ainsi à la sincérité du budget du Pays (article 2 du projet de délibération, sous-chapitre 991.03, article 681).

Par ailleurs, au titre de l'intégration des comptes de l'Institut de la communication audiovisuelle (ICA) dans ceux de la collectivité, est prévu une recette de 4 millions XPF.

S'agissant des recettes d'ordres, elles sont constituées de :

- celles relatives à la mise en œuvre de la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements qui figure aux articles 7 et 7-1 de la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics, pour 1,7 milliard XPF ;
- la reprise au compte de résultat de subventions reçues pour un montant de 17 millions XPF.

Ces recettes complémentaires permettent principalement de procéder au remboursement d'une partie du droit d'accès forfaitaire à l'exploitation des réseaux et services de télécommunication (articles LP 339-1 et LP 339-2 du code des impôts de la Polynésie française) réglé par l'Office des postes et télécommunications (OPT) et à la société Vini, déclaré illégal par jugements du tribunal administratif du 29 avril 2016, soit un total de 3 milliards XPF auquel s'ajoutent les intérêts de retard pour 192 millions XPF.

Ces sommes permettent également (article 2 du projet de délibération) :

- d'augmenter la dotation de fonctionnement du CESC de 10 millions XPF (sous-chapitre 960.03) ;
- d'inscrire les crédits correspondants aux ajustements des participations dans le cadre des avenants et dotation complémentaire exposés précédemment pour l'éducation et la jeunesse (sous-chapitres 962.02, 969.02, 969.03 et 971.05) pour respectivement 48,7 millions XPF et 0,8 million XPF ;
- de provisionner l'augmentation de la dotation au Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) au titre de l'exercice 2016 (455,1 millions XPF), au sous-chapitre 963.01, corrélativement à la hausse des recettes fiscales, qui sera régularisée en 2018 (comme le prévoit les dispositions de l'article 52 de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française) ;
- de doter de 100 millions XPF les dépenses liées aux aides pour les véhicules propres (sous-chapitre 966.03) ;
- de compléter la subvention au régime général des salariés (200 millions XPF) qui s'établira ainsi pour l'année 2016 à 1,4 milliard XPF (sous-chapitre 967.01) ;
- de régulariser les écritures d'intégration de l'ICA pour 9 millions XPF (sous-chapitre 968.02) ;
- de compléter le besoin de financement de la section d'investissement pour 1,846 milliard XPF (sous-chapitre 991.02, article 023) ;
- de compléter les dotations aux amortissements pour les biens acquis avant 2014 mais intégrés après cette date, pour 1,7 milliard XPF (sous-chapitre 991.02, article 681) ;

- d’annuler des titres de recettes émis en 2012 pour 8,3 millions XPF (*sous-chapitre 991.03, article 673*) ;
- d’abonder de 479 millions XPF les dotations aux provisions pour contentieux fiscaux (*sous-chapitre 991.03, article 681*) et de 248 millions XPF les admissions en non-valeur (*sous-chapitre 990.02, article 654*).

Par ailleurs, la subvention à la Caisse de soutien des prix au coprah (CSPC) est revue à la baisse de 286 millions XPF (*sous-chapitre 965.01*) conformément aux projections de production revues à 12 000 tonnes contre 14 000 tonnes précédemment.

II – Inscriptions en section d’investissement

L’équilibre de la section d’investissement est assuré par le virement de la section de fonctionnement de 1,846 milliard XPF (*article 3 du projet de délibération, sous-chapitre 951.02, article 021*) qui finance notamment :

- la réhabilitation de l’immeuble Van Bastolaer en logement social étudiant pour 500 millions XPF (*article 5 du projet de délibération, chapitre 909*) ;
- l’acquisition du bâtiment de l’Établissement d’achats groupés (EAG) pour 215 millions XPF (*chapitre 909*) ;
- la création de deux opérations d’aménagements et de travaux divers du réseau routier des Tuamotu-Gambier et des Marquises pour 50 millions XPF chacune (*chapitre 914*) ;
- l’apport en capital initial de 735,5 millions XPF dont doit s’acquitter la Polynésie française au titre de son adhésion au groupe Agence France Locale (*chapitre 951*) ;

Outre les écritures de dotations aux amortissements et de neutralisation visées *supra*, sont inscrites deux écritures d’ordre, en recettes et en dépenses :

- 13,9 millions XPF au titre du transfert de véhicules à la SAEM Abattage de Tahiti pour le transport des animaux (*chapitre 905*) ;
- 7,7 milliards XPF relatifs à la cession à titre gratuit des équipements en faveur du Centre hospitalier de Polynésie française (*chapitre 910*).

Le reste des inscriptions en autorisations de programme concernent :

- une reventilation des montants d’autorisation de programme des opérations relatives aux subventions aux communes (*chapitre 903*) ;
- l’augmentation de 25 millions XPF de l’opération relative à l’aménagement général du site du Musée de Tahiti et des Îles et deux créations d’autorisations de programme : l’une pour l’acquisition d’œuvres d’arts et de matériels divers, l’autre en vue de la création d’un site internet dédié aux artistes (*chapitre 908*) ;
- un ajustement négatif de 450 millions XPF permettant de corriger le montant de l’AP 253.2015 « *Réalisation des quais du port de Tahauku - Hiva Oa - Tranche 1 (3IF 2016)* », afin de le faire correspondre au coût d’objectif de la première tranche de cette opération, programmée à hauteur de 375 millions XPF au titre de la programmation 2016 du troisième instrument financier, modifiée en juillet (*chapitre 914*) ;
- un ajustement pour un montant global de 40 millions XPF de la programmation 2016 du contrat de projets n° 2.

Enfin, quatre changements de chapitre (*article 4 du projet de délibération*), deux modifications de libellé (*article 7 du projet*) et quatre transformations de postes (*annexe I au projet*) sont proposés.

* * * * *

Tel est donc l’objet du projet de délibération ci-joint, que les rapporteurs proposent à leurs collègues de l’assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission de l’économie, des finances, du budget et de la fonction publique, d’adopter.

LES RAPPORTEURS

Virginie BRUANT

Armelle MERCERON

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF1621544DL-4

DÉLIBÉRATION N° /APF

DU

portant modification n° 3 de la délibération
n° 2015-99 APF du 10 décembre 2015 approuvant
le budget général de la Polynésie française pour
l'exercice 2016

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2015-99 APF du 10 décembre 2015 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 ;

Vu l'arrêté n° 1711 CM du 31 octobre 2016 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2016/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}- Les recettes ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96202	74711	REMUNERATION ET CHARGES Participations de l'Etat - Education	38 186 158	
		TOTAL CHAPITRE 962	38 186 158	0
96403	74718	ANIMATION ET PROMOTION DU TOURISME Autres participations de l'Etat	477 326 969	
		TOTAL CHAPITRE 964	477 326 969	0
96802	778	PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS Autres produits exceptionnels	4 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 968	4 000 000	0
96902	74711	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Participations de l'Etat - Education	10 187 350	
96903	74711	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL Participations de l'Etat - Education	357 995	
		TOTAL CHAPITRE 969	10 545 345	0
97105	74715	JEUNESSE Participations de l'Etat - Jeunesse et sport	854 893	
		TOTAL CHAPITRE 971	854 893	0
99001	7111	FISCALITE INDIRECTE TVA à l'importation	427 000 000	
	7112	TVA régime intérieur	120 000 000	
	7151	Droits d'enregistrement	745 000 000	
99002	73111	FISCALITE DIRECTE Impôt sur le bénéfice des sociétés	785 000 000	
	73113	Contribution supplémentaire à l'impôt sur le bénéfice des sociétés	600 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 990	2 677 000 000	0
99102	7768	AUTOFINANCEMENT NET Neutralisation des amortissements	1 700 000 000	
	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	17 000 000	
99103	7612	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES EPIC	2 500 000 000	
	778	Autres produits exceptionnels	4 585 952 599	
		TOTAL CHAPITRE 991	8 802 952 599	0
TOTAL GÉNÉRAL			12 010 865 964	0
SOLDE			12 010 865 964	0

Article 2.- Les dépenses ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96003	6554	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL Dotation de fonctionnement du Conseil économique, social et culturel	10 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 960	10 000 000	0
96202	64111	REMUNERATION ET CHARGES Rémunération brute	29 403 342	
	645	Charges sociales	8 782 816	
		TOTAL CHAPITRE 962	38 186 158	0
96301	681	PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	455 090 000	
		TOTAL CHAPITRE 963	455 090 000	0
96501	657352	AGRICULTURE ET ELEVAGE Caisse de soutien au prix du coprah		286 000 000
		TOTAL CHAPITRE 965	0	286 000 000
96603	652	DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES Aides à caractère économique	100 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 966	100 000 000	0
96701	657331C	TRAVAIL RGS	200 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 967	200 000 000	0
96802	64111	PATRIMOINE ET TRANSMISSION DES SAVOIRS TRADITIONNELS Rémunération brute	3 200 000	
	645	Charges sociales	800 000	
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 968	9 000 000	0
96902	65512	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE Etablissements privés	8 114 558	
	657313	Collèges et lycées publics	2 072 792	
96903	657313	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL Collèges et lycées publics	357 995	
		TOTAL CHAPITRE 969	10 545 345	0
97105	6574	JEUNESSE Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privé	854 893	
		TOTAL CHAPITRE 971	854 893	0
99002	654	FISCALITE DIRECTE Pertes sur créances irrécouvrables	248 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 990	248 000 000	0

99102	023	AUTOFINANCEMENT NET		
	681	Virement à la section investissement	1 846 126 046	
99103	622	Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	1 700 000 000	
	673	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES		
	681	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 191 763 750	
		Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 308 688	
		Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges de fonctionnement	4 478 991 084	
		TOTAL CHAPITRE 991	11 225 189 568	0
TOTAL GÉNÉRAL			12 296 865 964	286 000 000
SOLDE			12 010 865 964	

Article 3.- Les recettes extraordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
90501	218	AGRICULTURE ET ELEVAGE		
		Autres immobilisations corporelles	13 925 566	
		TOTAL CHAPITRE 905	13 925 566	0
90902	13114	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE		
		Education	5 587 112	
		TOTAL CHAPITRE 909	5 587 112	0
91001	215	OFFRE DE SANTE - MEDECINE CURATIVE		
		Installations, matériel et outillage techniques	7 700 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 910	7 700 000 000	0
95102	021	AUTOFINANCEMENT NET		
	281	Virement de la section fonctionnement	1 846 126 046	
		Amortissements des immobilisations corporelles	1 700 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 951	3 546 126 046	0
TOTAL GÉNÉRAL			11 265 638 724	0
SOLDE			11 265 638 724	

Article 4.- Sont autorisés les changements de chapitres suivants :

CHAP	A.P.	LIBELLE	AP	CP
900	4.2015	POUVOIRS PUBLICS		
		Dotation globale d'investissement à l'Autorité Polynésienne de la Concurrence	-30 000 000	-30 000 000
		TOTAL CHAPITRE 900	-30 000 000	-30 000 000
901	229.2016	MOYENS INTERNES		
		Acquisitions de parts sociales SEM Centre Paofai	100 000 000	75 000 000
		TOTAL CHAPITRE 901	100 000 000	75 000 000
906	4.2015	ECONOMIE GENERALE		
		Dotation globale d'investissement à l'Autorité Polynésienne de la Concurrence	30 000 000	30 000 000
		TOTAL CHAPITRE 906	30 000 000	30 000 000
913	373.2016	ENVIRONNEMENT		
		Annulation de titres - Transformation avance en prêt - SMO Fenua Ma	300 000 000	300 000 000
		TOTAL CHAPITRE 913	300 000 000	300 000 000
914	372.2016	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS		
		Achat de terrain à l'OPT - Pointe Hotuarea - Régularisation	70 000 000	0
		TOTAL CHAPITRE 914	70 000 000	0
916	229.2016	URBANISME, HABITAT ET FONCIER		
	372.2016	Acquisitions de parts sociales SEM Centre Paofai	-100 000 000	-75 000 000
		Achat de terrain à l'OPT - Pointe Hotuarea - Régularisation	-70 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 916	-170 000 000	-75 000 000
951	373.2016	GESTION FINANCIERE		
		Annulation de titres - Transformation avance en prêt - SMO Fenua Ma	-300 000 000	-300 000 000
		TOTAL CHAPITRE 951	-300 000 000	-300 000 000

Article 5.- Les autorisations de programme votées au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 sont modifiées comme suit :

CHAP	A. P.	LIBELLÉ	EN +	EN -
901	16.2016	MOYENS INTERNES		
		Equipements informatiques - Tous services - 2016	15 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 901	15 000 000	0
903	23.2016	PARTENARIAT AVEC LES "COLLECTIVITES"		
	24.2016	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2016		80 600 000
	25.2016	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2016		3 600 000
	26.2016	Subventions aux communes - Cimetières - Programmation 2016		20 000 000
	27.2016	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programmation 2016	186 050 000	
	28.2016	Subventions aux communes - Eclairage public - Programmation 2016		10 725 000
	29.2016	Subventions aux communes - Production électrique - Programmation 2016		55 000 000
	30.2016	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2016	15 600 000	
	31.2016	Subventions aux communes - AEU - Programmation 2016		15 000 000
	32.2016	Subventions aux communes - Distribution électrique - Programmation 2016	132 000 000	
	33.2016	Subventions aux communes - Transports - Programmation 2016	16 200 000	
	34.2016	Subventions aux communes - Engins - Programmation 2016	3 704 000	
	35.2016	Subventions aux communes - Acquisitions foncières - Programmation 2016		115 469 000
	36.2016	Subventions aux communes - Déchets - Programmation 2016		3 860 000
	37.2016	Subventions aux communes - Police municipale - Programmation 2016		8 600 000
	38.2016	Subventions aux communes - Incendie/Secours - Programmation 2016		29 900 000
		Subventions aux communes - Programmation 2016 (CdP 2)		10 800 000
		TOTAL CHAPITRE 903	353 554 000	353 554 000

905	xxx.2016	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES Cession à titre gratuit de véhicules au profit de la SAEM Abattage de Tahiti (E/O)	13 925 566	
		TOTAL CHAPITRE 905	13 925 566	0
908	107.2013 316.2016 xxx.2016 xxx.2016	CULTURE ET PATRIMOINE Subvention au MTI - Aménagement général du site du Musée de Tahiti et des Iles - Etudes Centre culturel - Etudes Acquisitions d'œuvres d'arts et matériels divers - 2016 Site internet dédié aux artistes	25 000 000 18 000 000 1 565 050	44 565 050
		TOTAL CHAPITRE 908	44 565 050	44 565 050
909	xxx.2016 xxx.2016 xxx.2016	ENSEIGNEMENT Acquisition du bâtiment de l'EAG Equipement du collège numérique de Faa'a (DGI 2017) Réhabilitation du bâtiment Van Bastolaer - Logements étudiants	215 000 000 6 000 000 500 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 909	721 000 000	0
910	xxx.2016	SANTE Cession à titre gratuit des équipements en faveur du CHPF (E/O)	7 700 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 910	7 700 000 000	0
914	253.2015 xxx.2016 xxx.2016	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS Réalisation des quais du port de Tahauku - Hiva Oa - Tranche 1 (3IF 2016) Aménagements et travaux divers - Réseau routier MARQ - 2016 Aménagements et travaux divers - Réseau routier TG - 2016	50 000 000 50 000 000	450 000 000
		TOTAL CHAPITRE 914	100 000 000	450 000 000
916	292.2015 314.2015	URBANISME, HABITAT ET FONCIER Subvention OPH - TEFATUFATU - phase travaux - programmation 2016 (CdP 2) Subvention OPH - ATIMA 2 - phase travaux - programmation 2016 (CdP 2)	10 060 000 30 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 916	40 060 000	0
951	xxx.2016 xxx.2016 xxx.2016	GESTION FINANCIERE Neutralisation des amortissements - 2016 (E/O) Participation au capital des sociétés - Agence France locale Subventions d'investissement (reçues) transférées au compte de résultat - 2016 (E/O)	1 700 000 000 735 500 000 17 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 951	2 452 500 000	0
TOTAL GENERAL			11 440 604 616	848 119 050
SOLDE			10 592 485 566	

Article 6.- Les crédits de paiement votés au titre des dépenses en capital du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2016 sont modifiés comme suit :

CIAP	LIBELLÉ	EN +	EN -
901	MOYENS INTERNES	2 000 000	
905	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	13 925 566	
909	ENSEIGNEMENT	721 000 000	
910	SANTE	7 713 588 753	
913	ENVIRONNEMENT		13 588 753
914	RESEAUX ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	346 213 158	
916	URBANISME, HABITAT ET FONCIER	30 000 000	
951	GESTION FINANCIERE	2 452 500 000	
TOTAL GENERAL		11 279 227 477	13 588 753
SOLDE		11 265 638 724	

Article 7.- Sont autorisées les transformations de postes recensées à l'annexe I de la présente délibération.

Article 8.- Sont autorisées les modifications de libellé suivantes :

Au lieu de

AP 107.2013 Subvention au MTI - Aménagement général du site du Musée de Tahiti et des Iles - Etudes
AP 355.2015 Sécurisation des talus en amont de la RT2 PK 13.7 à 14.1 - Tahiti (3IF 2016)

Lire :

AP 107.2013 Subvention au MTI - Aménagement général du site du Musée de Tahiti et des Iles
AP 355.2015 Sécurisation des talus en amont de la RT2 PK 13.4 à 14.1 - Tahiti (3IF 2016)

Article 9.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

La Secrétaire,

Le Président,

Loïs SALMON-AMARU

Marcel TUIHANI

Annexe I
Liste des transformations de postes budgétaires

97002 - SANTÉ PUBLIQUE - PRÉVENTION

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° poste	Intitulé du poste
322	DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE	-1	TT	B	SA	2457	ASSISTANT QUALIFIÉ DE LABORATOIRE
		1	TT	B	SA	2457	PRÉPARATEUR EN PHARMACIE

97105 - JEUNESSE

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° poste	Intitulé du poste
356	DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-1	AN	2	SF	5872	CONSEILLER A L'ANIMATION SPORTIVE
		1	TT	B	SE	5872	ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

97603 - AFFAIRES FONCIÈRES

CT GRH	Service	Nbre	Statut	Cat	Filière	N° poste	Intitulé du poste	
344	DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES	-1	TT	A	AF	7296	ATTACHE D'ADMINISTRATION	
		1	TT	A	TE	7296	INGÉNIEUR	
		-1	TT	A	AF	9650	ATTACHE D'ADMINISTRATION	
		1	TT	A	TE	9650	INGÉNIEUR	